

Assemblée fédérale

Les conseils législatifs se sont réunis le lundi 29 novembre 1971, à 10 h. 30, pour la 1^{re} session de la 39^e législature.

Le Conseil national a élu président M. William Vontobel, directeur de l'Union des sociétés coopératives Migros, de Grüningen et Zurich, à Zurich, jusqu'ici vice-président.

Le 1^{er} décembre 1971, M. Enrico Franzoni, avocat et notaire, de Locarno, à Minusio, a été élu vice-président du Conseil national.

Le Conseil des Etats a élu président M. Ferruccio Bolla, docteur en droit, avocat et notaire, de Castro, à Lugano, jusqu'ici vice-président, et vice-président M. Marius Lampert, ancien conseiller d'Etat, de et à Ardon.

20241

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La Société suisse des maîtres poêliers-fumistes et poêliers-carreleurs, se fondant sur les dispositions de l'article 36 de la loi fédérale du 20 septembre 1963 sur la formation professionnelle, propose la revision du règlement des examens de maîtrise pour la profession de poêlier, du 8 janvier 1964; elle a soumis à cet effet un projet de règlement modifié. Les intéressés peuvent se procurer ledit projet à l'office soussigné, auprès duquel ils peuvent également adresser leurs réclamations jusqu'au 2 janvier 1972 au plus tard.

Berne, le 3 décembre 1971

20241

Office fédéral
de l'industrie, des arts et métiers et du travail
Subdivision de la formation professionnelle

Autorisation d'exploiter une assurance

Le Département fédéral de justice et police a autorisé, par décision du 18 novembre 1971, la Vaudoise Vie, Compagnie d'assurances sur la vie, à Lausanne, à exploiter l'assurance-invalidité indépendante.

20241

Citation

Le grand juge du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Chollet Gaston, fils de Fernand et d'Odette, née Cossy, né le 4 mars 1939 à Forel (Lavaux), originaire de Maraçon, chauffeur, précédemment domicilié à Renens (VD), rue de Lausanne 19, Café Central; sdt bouch, cp subs I/2;

actuellement sans domicile connu;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2 du jeudi 9 décembre 1971, à 8 h. 30, à Neuchâtel, Le Château, salle du tribunal cantonal, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, éventuellement d'insoumission par négligence et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 27 novembre 1971

Tribunal militaire de division 2:

Le grand juge,

Colonel William LENOIR

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1971
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.12.1971
Date	
Data	
Seite	1410-1411
Page	
Pagina	
Ref. No	10 100 026

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.